

Allocations familiales

Voilà pourquoi, les allocations doivent conserver leur caractère universel. Ainsi, on économise beaucoup au niveau de l'administration, parce que les allocations nécessitent simplement un bureau de distribution et la présentation d'un certificat de naissance de l'enfant.

Par contre, si nous avons un régime d'allocations sélectives, il faudrait une armée d'au-delà de 4,000 inspecteurs pour enquêter dans les familles, afin d'établir l'âge de l'enfant et les ressources de ses parents, ce qui grignoterait peut-être un tiers de l'argent.

Nous en avons soupé du système de fonctionnaires. Et du train où l'on va, surtout depuis quatre ou cinq ans, on en viendra bientôt à toute une armée de fonctionnaires. Pourquoi? Parce que certaines lois sélectives exigent enquête sur enquête, comme c'est le cas de la loi sur la sécurité de la vieillesse et l'ancienne loi sur les allocations familiales. Et le Québec va proposer bientôt d'accorder \$12 ou \$20 par mois selon le degré de pauvreté ou de richesse des parents. C'est un jeu auquel je m'oppose, et auquel je continuerai de m'opposer.

Le ministre a été ferme aujourd'hui: il a présenté ce bill de cinq articles seulement, mais qui a sa valeur. Au moins, on aura augmenté les pensions à \$12. Le ministre a décidé de les porter plus tard à \$20. Qu'il le fasse, mais qu'elles deviennent universelles. Et quand on lui parlera de sélectivité, qu'il s'y oppose, car je répète que c'est un droit de l'enfant et non un geste de charité envers les parents, quand on verse des allocations familiales.

Encore une fois, j'assure le ministre de notre appui chaque fois qu'il présentera des lois dans ce sens. Et je souhaite de tout cœur qu'au mois de janvier le ministre présente un nouveau bill fixant le taux des allocations à \$20 par mois, pour tous les enfants. Le ministre a laissé entendre que cette allocation sera impossible. Cela est une autre question, mais tout ce que nous demandons, au départ, qu'elle soit de \$20 ou de \$25, selon qu'il le déterminera, c'est qu'elle garde enfin son caractère d'universalité, et je peux assurer le ministre que sur ce point il obtiendra l'appui de 90 p. 100 de la population.

Je tiens encore une fois à féliciter le ministre et à l'assurer que nous appuierons ce bill avec plaisir.

[Traduction]

M. Alexander: Ma seule crainte au sujet de ce bill porte sur le type de mécanisme que le ministre et son ministère ont mis en place afin d'assurer au Parlement et à la population du Canada que les chèques seraient expédiés le 1^{er} octobre. Peut-on avoir cette assurance? Peut-être le ministre a-t-il déjà traité de cette question, mais j'aimerais souligner qu'en ce qui concerne la loi de l'impôt sur le revenu, je reçois encore des lettres de gens me demandant pourquoi on prend autant de temps pour dépouiller leurs déclarations d'impôt. J'espère que le ministre pourra apporter une réponse nette et précise afin de donner un certain espoir à ceux qui sont déjà accablés par le coût de la vie fort élevé.

M. Lalonde: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au député de Hamilton-Ouest que je suis fort heureux de constater qu'il semble s'être produit un changement d'attitude au sein de l'opposition officielle depuis hier soir, et si l'opposition...

[M. Gauthier (Roberval).]

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens rigueur au ministre d'avoir recours encore une fois à des manœuvres partisans. Le député de Hillsborough a merveilleusement énoncé notre position. J'ai posé une question simple au ministre qui, après avoir consulté ses fonctionnaires, pourra certainement y répondre. Inutile de nous donner cette foutaise à propos d'une position qui change et ainsi de suite. Qu'il se contente de répondre à la question.

● (1610)

M. Lalonde: Monsieur le président, quiconque se donnera la peine de lire le compte rendu verra bientôt qui a fait montre de sectarisme à la Chambre ces trois derniers jours. Je ne peux répondre à cette question que de façon hypothétique, car, comme on a pu le voir clairement hier, je dois m'en remettre à l'opposition officielle pour ce qui est de l'adoption du bill. Hier, elle voulait en parler longtemps; aujourd'hui, elle veut procéder rapidement. J'en suis fort aise.

A condition que le bill soit adopté d'ici quelques jours, je n'hésite pas à dire que les chèques seront émis en octobre et porteront le montant proposé dans ce bill. Chaque mois, les chèques d'allocations familiales sont envoyés de façon à être reçus par les familles vers le 20 du mois. Donc, vers le 20 octobre, si le Parlement approuve ce bill, chaque famille canadienne recevra \$12 par enfant.

[Français]

M. La Salle: Monsieur le président, je dois faire un commentaire très bref, espérant que le ministre pourra exprimer quelques opinions sur ma demande d'hier. J'ai demandé au ministre de porter une attention particulière à la possibilité d'accorder les allocations familiales jusqu'à l'âge de 21 ans. Comme le ministre était à la Chambre, je n'aurai pas à répéter les arguments que j'ai avancés hier, relatifs aux changements survenus dans notre système d'éducation, lesquels non seulement permettent à l'enfant d'aller à l'école jusqu'à un âge beaucoup plus avancé qu'il y a 20 ou 25 ans, mais l'y obligent. D'autre part, les coûts de l'éducation sont beaucoup plus élevés qu'autrefois, et l'obligation des enfants de demeurer à l'école toute la journée et d'y prendre leur repas constitue pour les parents une charge additionnelle. Et je me demande, dans le contexte de la vie actuelle, s'il ne serait pas sage pour le gouvernement d'envisager, à brève échéance, d'accorder les allocations familiales jusqu'à l'âge de 21 ans. Le ministre pourrait au moins laisser un espoir à la population, en disant qu'il songera à consulter la population relativement à une telle mesure, que je jugerais très raisonnable. Et j'aimerais suggérer au ministre, à l'encontre de mon collègue de droite, l'honorable député de Roberval (M. Gauthier), qui parle de l'universalité des allocations familiales, qu'une moyenne nationale soit établie, et je suis très heureux de constater que les provinces pourront songer, dans la mesure où elles y seront autorisées, à accorder davantage à ceux dont le besoin est plus grand.

Je pense que le bill prévoit une distribution juste, et j'espère que le ministre pourra laisser un certain espoir à la population, quant à l'instauration d'un régime d'allocations familiales prévoyant que les allocations seront versées jusqu'à 21 ans.